

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exerci ce	Qui ont pris part à la Délibératio n
15	15	13

Séance du : **23 juin 2010**

L'an : deux mille dix-----
et le vingt trois juin à vingt heures -----

Date de la convocation
nombre-

16.06.2010

--

Date d'affichage

17.06.2010

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de-----

Monsieur **Marc DUCOM, Maire** -----

Présents : Mmes BORGES – COTTERET- DUBOIS - VIGREUX

Mrs. DUCOM –JOUCLA - GULLION– CASTAGNEDE – ECHANIZ -
PLAGARO - BODON

Absents excusés : Mrs CHARRIER – GOICOCHEA – ROUMEGOUS
Mme LAPASSOUZE

Mr CHARRIER Jean-Louis avait donné pouvoir à Mr JOUCLA Jean-Claude
Mr GOICOCHEA Jean-Louis avait donné pouvoir à Mr DUCOM Marc

Secrétaire de séance : Mr JOUCLA Jean-Claude

Objet : Décision Modificative n° 1 – Budget Primitif 2010 - Forêt

Après avoir rappelé à l'Assemblée Municipale que l'inscription en recette d'une subvention dont l'attribution n'est pas certaine atteint l'équilibre du budget ;

Considérant que le Budget Primitif Forêt 2010 comporte une recette incertaine d'un montant de 86 032 € inscrite à l'article 74718 ;

Conformément à la demande de la Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine qui a jugé recevable la saisine de Monsieur le Préfet des Landes ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de supprimer ladite recette prévisionnelle et de modifier le budget annexe Forêt 2010 comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap.)	Montant	Article (Chap.)	Montant
022 (022) : Dépenses Imprévues	-10 000,00 €	74718 (74) : Autres	-86 032,00 €
61521 (011) : Terrains	-76 032,00 €		
TOTAL DEPENSES	-86 032,00 €	TOTAL RECETTES	-86 032,00 €

Objet de la délibération :

Droits de place

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de porter les droits de place à compter du 1^{er} juillet 2010 comme suit :

Etal de moins de 4 mètres	1.50 Euros le mètre linéaire
Etal de plus de 4 mètres	4 Euros le mètre linéaire
Camions vente (outillage...)	20 Euros

Les recettes seront inscrites au Budget Communal à l'article 7336.

Objet : Suppression poste enseignant Ecole Maternelle
Requête en référé suspension
Recours en annulation
Désignation avocat

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à la délibération du 25 Mai 2010 relative à la saisine du Tribunal Administratif pour suspendre et annuler la décision de Madame l'Inspectrice d'Académie des Landes, supprimant un poste d'enseignant à l'école maternelle d'Ychoux , il a mandaté Maître LOUBERE Olivier afin de représenter et de défendre les intérêts de la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte la désignation de Maître LOUBERE Olivier pour représenter la commune d'Ychoux dans le cadre de cette affaire l'opposant à Madame l'Inspectrice d'Académie, Directrice des Services Départementaux de l'Education Nationale des Landes.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Communal à l'article 6226.

Objet de la délibération :

Forêt bénéficiant du Régime Forestier – Demande d'aide au nettoyage

Dans le cadre des aides allouées par le Ministère de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Pêche, notre commune sollicite une subvention pour réaliser des travaux de nettoyage des parcelles forestières dévastées par la tempête Klaus du 24 janvier 2009.

Après étude du dossier par l'ONF, je vous propose le projet de nettoyage dont les caractéristiques sont les suivantes :

- La surface à nettoyer est de **655.30** ha ;
- Le projet porte sur les parcelles cadastrales suivantes : **section A, parcelles n°145 partie, 146 partie, 148 partie, 151 partie, 155 partie, 158 partie, 159, 160 et 255 partie, section AD, parcelles 29 partie, 30 partie, 37, 42 partie, 43, 48 partie, 49 partie, 51 partie, 52 partie, 54 partie, 55 partie, 56 partie, 57 partie, 58 partie, 59 partie, 60 partie, 63 partie, 64 partie, 65 partie, 66 partie, 67 partie, 73 partie, 74 partie, 91 partie, 131 partie et 132 partie, section AE, parcelles 32 partie, 36 partie, 37, 38 partie, 39, 40 et 41 partie, section AI, parcelles 58 partie, 88 et 152 partie, section AK, parcelle 112 partie, section AL, parcelles 6 partie et 9 partie, section L, parcelles 16 partie, 20, 21 partie, 22 partie, 23, 25, 71 partie, 76, 92 et 96 partie.**
- Montant de la demande d'aide :

Le coût forfaitaire des travaux s'élève à **975 123.56** Euros et le montant de l'aide financière, représentant 80% de la dépense subventionnable, sera au maximum de **780 098.85** Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de nettoyage des parcelles sur une surface de **655.30** ha,

- de déposer un dossier de demande d'aide auprès de la DDEA pour un montant de **780098.85** Euros,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dépôt de ce dossier,
- de désigner l'ONF comme Maître d'œuvre :
 - pour la constitution de ce dossier,
 - pour la réalisation du chantier, le suivi du dossier de demande d'aide (déclaration de commencement des travaux, demande d'acompte et de solde),
- d'inscrire à son budget les sommes prévues en autofinancement si cette aide est allouée à la commune.

Annule et remplace la délibération du 25 mai 2010.

Objet de la délibération :

Jury d'assises

Suite à un tirage au sort sur la liste électorale, sont désignés comme jury d'assises pour l'année 2010 :

- Monsieur BODON Jean-Pierre, né le 9 octobre 1935 à BORDEAUX (Gironde), retraité, domicilié à YCHOUX, 1025 Route de Perric,
- Mademoiselle GIVRY Christel, née le 27 juillet 1965 à BORDEAUX (Gironde), demandeur d'emploi, domiciliée à YCHOUX, 41 Avenue Frédéric Bastiat,
- Mademoiselle FRESNEAU Francine Anne-Marie Renée, née le 27 décembre 1976 à ARCACHON (Gironde), câbleuse aéronautique, domiciliée à YCHOUX, 36 Rue Félix Arnaud.

Objet de la délibération :

Local sportif DOJO

Maintenance chauffage - climatisation

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le devis de l'entreprise ANVOLIA relatif au contrat de maintenance du chauffage et de la climatisation du DOJO.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis d'un montant de **688.90 Euros TTC**.

Les crédits nécessaires au règlement seront inscrits au Budget Communal à l'article 6156.

Objet de la délibération :

Fixation du prix de journée du Centre de Loisirs Sans Hébergement

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le prix de journée du Centre de Loisirs Sans Hébergement à 15 €.

Ce prix ne comprend pas les aides éventuelles auxquelles les familles pourraient prétendre (CAF ou MSA). Celles-ci seront nécessairement déduites au moment de la facturation.

Ce tarif journalier comprend la garderie du matin et celle du soir, le déjeuner ainsi que les goûters.

A l'occasion de sorties ou d'activités extérieures, une participation financière pourra être demandée aux familles.

Les recettes sont inscrites à l'article 7067 du Budget communal 2010.

Objet de la délibération :

Proposition de zones de développement éolien de Lüe et de Liposthey

Après avoir pris connaissance du projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire des communes de Lüe et de Liposthey, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création de zones de développement éolien.

Objet de la délibération :

Attribution subvention Aide Ecoles Bénin

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de soutenir l'action mise en place par le Conseil Municipal des Enfants, en attribuant une subvention d'un montant de 150 euros à l'association Aide Ecoles Bénin.

Les crédits sont inscrits à l'article 6574 du Budget communal 2010.

Objet de la délibération :

Travaux de mise en peintures extérieures

Maîtrise œuvre – MAPA travaux

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de confier les travaux de mise en peintures extérieures de bâtiments communaux (médiathèque – maison locative sise 50 rue Félix Arnaudin – maison de la chasse) dont l'estimation des travaux s'élève à **15 000 Euros** à Monsieur Jean-Pierre BRUN, architecte agréé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition d'honoraires de maîtrise d'œuvre établie par Monsieur BRUN d'un montant de **1076.40 Euros TTC**,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer, suite à la consultation lancée dans le cadre d'un MAPA, les marchés de travaux correspondants avec les entreprises qui seront retenues.

Les crédits nécessaires au règlement seront inscrits aux articles 6226 et 61522 du Budget Communal.

Objet de la délibération :

Travaux de rénovation et mise en sécurité des salles de classe Ecole Primaire

Maîtrise œuvre – MAPA travaux

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de confier les travaux de rénovation et de mise en sécurité des salles de classes de l'Ecole Primaire dont l'estimation des travaux s'élève à **50 000 Euros** à Monsieur Jean-Pierre BRUN, architecte agréé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition d'honoraires de maîtrise d'œuvre établie par Monsieur BRUN d'un montant de **3588.00 Euros TTC**,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer, suite à la consultation lancée dans le cadre d'un MAPA, les marchés de travaux correspondants avec les entreprises qui seront retenues.

Les crédits nécessaires au règlement seront inscrits aux articles 6226 et 61522 du Budget Communal.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Et ont signé au registre des délibérations, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, à YCHOUX, le 23 Juin 2010.

Le Maire,

Marc DUCOM